

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 MARS à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
- M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE SAINT QUENTIN POUR L'EXERCICE 2025.

2025-03-N°7

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs et précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget à compter du 1er janvier 2023,

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 12 mars 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, et M. RYS Didier (+1)) votant **CONTRE** :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER par chapitre le budget primitif de la ZAC de Saint Quentin pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	188 956,30 €
011 - Charges courantes	622 000,00 €	042 - Opérations d'ordre	2 821 590,10 €
042 - Opérations d'ordre	2 890 966,66 €	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	6 500,00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	6 500,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	507 980,26 €
65 - Autres charges - Subventions	10,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	550,00 €
66 - Remboursement des intérêts	6 500,00 €	77- Produits spécifiques	400,00 €
TOTAL fonctionnement - Dépenses	3 525 976,66 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	3 525 976,66 €

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
001 - Solde exécution SI	2 234 347,94 €	001 - Solde exécution SI	- €
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 821 590,10 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 890 966,66 €
16 - Emprunts	44 000,00 €	16 - Emprunts	2 208 971,38 €
TOTAL investissement - Dépenses	5 099 938,04 €	TOTAL investissement - Recettes	5 099 938,04 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

